



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 2 AVRIL 2024

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11

Le 2 avril 2024, le Conseil d'Administration, légalement convoqué à 18h30, s'est réuni à l'Espace Eiffel, sous la Vice-Présidence de Viviane DECERLE

Présents : Mesdames DECERLE, LE BRETON, DIL, MENDES, VIVIER, DESCAMPS, VALLEE et Messieurs BOUBLI, LEK, TOUIN, LIGNEUX

Absents excusés : Monsieur LACOUX pouvoir à Madame DECERLE, Madame LE MANACH

Secrétaire de séance : Madame GENEST

N° 6	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu le décret N°95.562 du 6 mai 1995 relatif au fonctionnement des CCAS, modifié par le décret N°2004-1136 du 21 octobre 2004

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-1 et suivants,

Le résultat d'exécution du budget 2023 du CCAS est le suivant :

Sections	Résultats de clôture de l'exercice précédent 2022		Opérations de l'exercice 2023		Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2023	
	Déficit	Excédent			Déficit	Excédent
Fonctionnement		21 069,78 €	Recettes	41 705,24 €		22 128,62 €
			Dépenses	40 646,40 €		
			Excédent	1 058,84 €		
TOTAL						22 128,62 €

Après avoir présenté le compte administratif, et conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités Territoriale, la Vice-Présidente Viviane DECERLE quitte la séance et confie la présidence à Mme DIL afin de procéder au vote du CA 2023,

LE COMITE,
Après en avoir délibéré,

VOTE A L'UNANIMITÉ le compte administratif tel que présenté.

POUR EXTRAIT CONFORME

La vice-présidente du CCAS
Viviane DECERLE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-269500310-20240402-2024-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024